

Un Plan comptable pour l'agriculture

• **Adopté par le CNC, il entre en vigueur en janvier prochain**

• **Un document conçu pour s'adapter aux spécificités du secteur**

• **Une campagne de vulgarisation pour bientôt**

LA modernisation du secteur agricole, enclenchée par le Plan Maroc vert, et consolidée par l'intégration progressive de l'agriculture dans le système fiscal, se poursuit avec l'adoption du premier Plan comptable agricole. Ce texte a été examiné puis approuvé lors de la 13e assemblée plénière du Conseil national de la comptabilité (CNC), tenue mardi dernier à Rabat. Il devra entrer en vigueur début janvier prochain. Pour les membres du CNC, ce plan «fait suite aux dispositions prises dans le cadre de la loi de Finances 2014 portant sur la fiscalisation des activités agricoles. L'idée est aussi d'accompagner les avancées réalisées dans le cadre du Plan Maroc vert». Mohamed Boussaid, ministre des Finances, a rappelé lors de l'ouverture de cette assemblée que «l'intégration fiscale

Au contraire, «il s'agit d'une opportunité pour les exploitants et les entreprises. Car, le secteur agricole», selon Boussaid. Pour les rédacteurs de ce document, la simplifi-



Pour Mohamed Boussaid, la mise en place du Plan comptable agricole permet de «déterminer des méthodes comptables qui tiennent compte des spécificités du secteur, notamment ses cycles de production et la saisonnalité des récoltes» (Ph. Jarfi)

de présentation prescrits par ce Plan afin de rendre sa mise en œuvre accessible, pratique et aisée, notamment par les PME concernées», a-t-il expliqué. Par exemple, il «prévoit deux modèles de comptabilisation des opérations et d'évaluation des actifs. Le premier, normal, destiné aux grandes entreprises du secteur, et un autre, simplifié, destiné aux petites et moyennes entreprises agricoles». Parallèlement, le CNC et le ministère d'Agriculture mèneront bientôt une campagne d'information et de vulgarisation des principaux apports de ce nouveau Plan comptable. Samir Tazi, directeur des entreprises publiques et de la privatisation au ministère des Finances, et président du Comité permanent du CNC, a mentionné la préparation d'un guide de mise en œuvre du nouveau Plan au profit des professionnels. Du côté du ministère de l'Agriculture, on préfère parler d'un fascicule, du type «Plan comptable agricole pour les nuls». □

M. A. M.

ce Plan conçu pour s'adapter à la réalité du terrain, leur permettra d'avoir des informations précises sur l'évolution de leur activité, et facilitera leur relation avec leurs partenaires, dont notamment les banques», a expliqué un membre du CNC. Mieux, certaines dispositions de ce nouveau document comptable offrent aux opérateurs de nouvelles options pour optimiser la gestion de leur activité. C'est le cas notamment de

la possibilité «d'immobilisation et d'amortissement d'un animal», est-il indiqué. Globalement, le Plan comptable agricole se conforme à une série de lignes directrices, mises en avant par le ministre des Finances. Il s'agit d'abord de «déterminer des méthodes comptables pour tenir compte des spécificités du secteur, notamment ses cycles de production, la saisonnalité des récoltes, la faculté inhérente aux actifs biologiques à se transformer naturellement, en plus de l'existence d'aléas et de risques particuliers à l'agriculture», a expliqué Boussaid. Parallèlement, le champ d'application de ce Plan comptable s'étend à toutes les activités agricoles, quelle que soit la forme juridique des entreprises concernées. L'idée est «d'appréhender les différentes branches d'activité composant

catation reste le mot d'ordre. Cela concerne notamment «les modes de traitement et

Pour réagir à cet article:
courrier@leconomiste.com

Documents de référence pour d'autres secteurs

L'ASSEMBLÉE plénière du Conseil national de la comptabilité a examiné et adopté deux autres Plans comptables. Le premier porte sur les OPCVM. Ce document complète le dispositif comptable général instauré par la loi relative aux obligations comptables des commerçants et par le Code général de normalisation comptable. Le principal apport est lié à la mise en place d'un langage commun à l'ensemble des professionnels et au renforcement des moyens des autorités de contrôle pour muscler leur surveillance de cette activité. Le deuxième plan concerne les Organismes de placement en capital risque. L'objectif est d'harmoniser les systèmes comptables applicables à ces organismes et d'améliorer la gestion et le suivi de l'activité de ces structures. □

visent essentiellement l'imposition progressive des revenus des grandes exploitations agricoles». Néanmoins, si la mise en place d'un nouveau Plan comptable agricole vise à accompagner le processus d'imposition, les deux chantiers sont distincts, tient à préciser une source proche du dossier. Fiscalité et comptabilité agricoles sont deux dossiers différents. D'ailleurs, cette distinction se traduit par les définitions différentes données au secteur agricole dans chacun des deux chantiers.

Concrètement, ce nouveau document de référence pour les comptables et les responsables des entreprises agricoles «a été établi en tenant compte des spécificités du secteur et de l'impératif de simplification». Pour le CNC, il ne s'agit pas de compliquer la vie aux exploitants agricoles.

la possibilité «d'immobilisation et d'amortissement d'un animal», est-il indiqué.

Globalement, le Plan comptable agricole se conforme à une série de lignes directrices, mises en avant par le ministre des Finances. Il s'agit d'abord de «déterminer des méthodes comptables pour tenir compte des spécificités du secteur, notamment ses cycles de production, la saisonnalité des récoltes, la faculté inhérente aux actifs biologiques à se transformer naturellement, en plus de l'existence d'aléas et de risques particuliers à l'agriculture», a expliqué Boussaid. Parallèlement, le champ d'application de ce Plan comptable s'étend à toutes les activités agricoles, quelle que soit la forme juridique des entreprises concernées. L'idée est «d'appréhender les différentes branches d'activité composant